

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 juin 2018**

**Rapporteur :  
Madame Anne-Marie  
STENOU**

**N° 45**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à l'association 'Mam Bulle de Coton'**

**Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement à l'association « Mam Bulle de Coton », d'une part pour l'achat de matériel éducatif (900 €) et d'autre part, pour l'achat de matériel pour l'accueil d'enfants en situation de handicap (1000 €).**

Regroupées en association, trois assistantes maternelles ont créé une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) au 1 rue Paul Sébillot à Quimper. La création de la Mam « Bulle de Coton » permet aux trois assistantes maternelles d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et de proposer ainsi un autre mode d'accueil de la petite enfance à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil familial pour une capacité d'accueil de 16 places.

L'association loue des locaux aménagés et adaptés à l'accueil des jeunes enfants sur le quartier de d'Ergué-Armel et propose un accueil d'enfants en situation de handicap dans un milieu ordinaire afin de favoriser leur socialisation et permettre à leurs parents de maintenir une activité professionnelle ou tout simplement d'être soulagés dans leur quotidien.

La MAM a démarré son fonctionnement le 3 avril dernier. L'association souhaite acquérir du matériel éducatif pour tous les enfants et un complément de matériel éducatif destiné davantage à l'accueil des enfants en situation de handicap. L'association sollicite une subvention de la ville de Quimper pour un montant de 1 900 € pour l'achat de ce matériel de jeux.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 1 900 € à l'association « Bulle de Coton » pour son fonctionnement pour l'année 2018.